

**BUREAU  
COMMUNAUTAIRE****20 MARS 2024****RELEVÉ DE DECISIONS**

Prénoms NOMS	Qualité	Présents	Excusés	Procuration à
André TALARMIN	Président	X		
Marguerite LAMOUR	1 <sup>ère</sup> vice-présidente		X	
Gilles MOUNIER	2 <sup>ème</sup> vice-président	X		
Viviane GODEBERT	3 <sup>ème</sup> vice-présidente	X		
Guy COLIN	4 <sup>ème</sup> vice-président	X		
Pascale ANDRE	5 <sup>ème</sup> vice-présidente	X		
Jean-Noël BRIANT	6 <sup>ème</sup> vice-président	X		
Anne APPRIOUAL	7 <sup>ème</sup> vice-présidente	X		
Stéphane CORRE	8 <sup>ème</sup> vice-président	X		
Sylviane LAI	9 <sup>ème</sup> vice-présidente	X		
Lucien KEREBEL	10 <sup>ème</sup> vice-président	X		
Michel JOURDEN	membre	X		
Christophe COLIN	membre	X		
Jean-Luc MILIN	membre	X		
Didier DELHALLE	membre	X		
François LE HIR	membre	X		
Antoine COROLLEUR	membre	X		
Yves ROBIN	membre	X		
Reun TREGUER	membre	X		

M. QUILLEVERE Bernard, Maire de Milizac-Guipronvel, M. BERTHEVAS Jean-Jacques, maire de Trébabu, M. AUDREN Bertrand, maire de Plougonvelin et Mme CARIOU Gisèle, Maire de Ploumoguier, sont présents à la réunion.

David CARREGA représente la commune de Ploudalmézeau.

## **DOSSIERS DELIBERATIFS**

DIRECTION GENERALE .....	3
1 : Approbation du procès-verbal du Bureau du 14 février 2024 .....	3
RESSOURCES ET MOYENS.....	3
FINANCES / COMPTABILITE / ACHAT	
4 : Demande de subvention 2024 de Amitié Madagascar-Bretagne au titre de la Loi Oudin-Santini .....	3
5 : Aide exceptionnelle à l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Saint-Renan (AAPPMA).....	5
DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE.....	6
HABITAT	
8 : Programme Habitat jeunes à Plouarzel – Demande de subventions .....	6
SERVICES A LA POPULATION .....	8
9 : Subventions animations non culturelles 2024 .....	8
10 : Subventions animations culturelles 2024 .....	12
CULTURE ET MUSIQUE	
11 : Délibération tarifs EMI 2024.....	15
SERVICES A LA POPULATION .....	17
12 : Renouvellement convention de partenariat Tro Bro Leon.....	17
PORT	
13 : Subventions aux associations de plaisanciers du port de l'aber Idlut.....	19
OPERATIONS, EXPLOITATION ET TRANSITIONS.....	20
ESPACES NATURELS / MILIEUX AQUATIQUES ET QUALITE DE L'EAU	
14 : Convention 2024 - chantier insertion Rail Emploi Services .....	20
15 : Définition d'un barème des fermages pour les parcelles en périmètres de protection de captage.....	21
16 : Programme Breizh Bocage volet "animation" année 2024.....	22
17 : Modification Programme Breizh Bocage volet "travaux" 2023-2024.....	23
INGENIERIE TERRITORIALE	
18 : Dévoiement télécom dans l'emprise de la future piste cyclable Saint Renan-Plouarzel ....	25
19 : Aide communautaire - Ploudalmézeau - Effacement réseaux téléphoniques - rue de Brest .....	26
20 : Aide communautaire - Ploudalmézeau - Effacement réseaux téléphoniques - rue de la Roseraie .....	27
21 : Aide communautaire - Ploudalmézeau - Effacement réseaux téléphoniques - rue Marie-Milin - Place Per Jakez Helias .....	27
EAU	

22 : Demande de subvention au titre de la DSIL - Production photovoltaïque - STEP et siège communautaire.....28

---

## **SECRETARIAT DE SEANCE**

Monsieur le Président propose que M. Guy Colin assure le secrétariat de la séance du bureau.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DOSSIERS DELIBERATIFS**

### ***DIRECTION GENERALE***

**BC2024-03-01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 14 FEVRIER 2024**

#### **Exposé**

Un procès-verbal des réunions des instances délibérantes est établi après chaque réunion et est soumis à l'approbation de l'instance concernée lors de la réunion suivante.

#### **Délibération**

Vu le procès-verbal établi à la suite de la séance du bureau communautaire en date du 14 février 2024.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 février 2024.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### ***RESSOURCES ET MOYENS***

#### **FINANCES / COMPTABILITE / ACHAT**

**BC2024-03-04 : DEMANDE DE SUBVENTION 2024 DE AMITIE MADAGASCAR-BRETAGNE AU TITRE DE LA LOI OUDIN-SANTINI**

#### **Exposé**

La loi Oudin-Santini de 2005 autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs. Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est la première cause de mortalité au monde.

La loi du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale autorise également les collectivités territoriales et EPCI compétents en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages à allouer jusqu'à 1% des ressources qui sont affectées au budget de ces services sur des actions de coopération internationale (article L 1115-2 CGCT). Cette loi intervient dix ans après celle sur le 1% Eau et assainissement, dite loi Oudin-Santini (2005), et plus de cinq ans après la loi sur le 1% énergie (2007).

La loi Oudin-Santini du 9 février 2005 complète le cadre juridique établi en 1992 qui donne aux collectivités territoriales la possibilité de conduire des actions de coopération décentralisée sur leur budget général. Elle permet d'augmenter les contributions, de créer des dispositifs et des actions spécifiques à l'eau et à l'assainissement.

### Les actions éligibles

Les actions éligibles dans le cadre de la loi Oudin-Santini sont celles visant à favoriser l'accès des populations à l'eau potable et aux services d'assainissement. Ces deux concepts sont très larges et incluent :

- l'ensemble des infrastructures nécessaires ;
- les mesures d'accompagnement : formation, sensibilisation, etc. ;
- les actions d'assistance à la gestion locale du service ;
- les actions relatives à la protection de la ressource en eau, en lien avec les métiers de base des agences de l'eau.

En revanche, les programmes concernant les usages agricoles, pastoraux ou industriels de l'eau, ou encore le drainage, ne peuvent être conduits dans ce cadre, sauf s'ils présentent un caractère connexe et marginal par rapport à des opérations relatives à l'eau potable ou à l'assainissement.

### Rappel du soutien 2023

Une subvention d'un montant de 1500 € a été accordée en 2023. L'association a transmis le compte-rendu technique et financier pour 2023 à la communauté de communes. Les objectifs fixés ont été atteints, avec près de 17 500 habitants supplémentaires qui disposent désormais d'un point d'eau de qualité, puits ou borne forfaitaire.

### **Demande de subvention pour 2024**

Une demande de subvention a été déposée par l'association pour l'année 2024, qui porte sur la poursuite du programme eau et assainissement des zones rurales de la côte est de Madagascar :

- adduction d'eau potable par système gravitaire - village d'Ambodibonara (district Mahanoro, région Atsinanana) ;
- adduction d'eau potable par système gravitaire - village d'Ambodivontaka (district Mahanoro, région Atsinanana) ;
- adduction d'eau potable par système gravitaire - village d'Imaola, Atsimobohita, Toamasikely et Antanety (district Avaradrano, région Analamanga) ;

- réhabilitation bloc sanitaire - réhabilitation latrines et douches existantes – centre de santé CSB d’Ambodivontaka (district Mahanoro, région Atsinanana) ;
- réhabilitation bloc sanitaire - nouvelle construction et installation réservoir en plastique 1000 litres avec support – panneau solaire avec pompe-point d’eau - réhabilitation latrines et douches existantes – centre de santé CSB d’Ampitakihosy (district Mahanoro, région Atsinanana) ;
- nouvelle construction et installation bloc sanitaire – réservoir en plastique 2500 litres avec support – abri puits – réhabilitation bloc sanitaire et puits – lycée-école d’Ambohimalaza (district Avaradrano, région Analamanga).

L’ensemble de ces projets concerne au total plus de 7000 habitants, pour un budget global de 155 085 €. Il est proposé d’octroyer pour l’année 2024 le versement d’une subvention d’un montant de 1500 €, dans le cadre d’un financement orienté sur l’eau et l’assainissement exclusivement pour rester en lien avec la compétence communautaire.

### **Délibération**

Vu la Loi Oudin-Santini du 9 février 2005,

Vu la délibération BC2023-03-05 du 08/03/2023 du Bureau communautaire octroyant une subvention de 1500 € à l’association Amitié Madagascar Bretagne pour l’année 2023,

Considérant le compte-rendu technique et financier de réalisation du programme eau-assainissement 2023 et le rapport d’exécution des travaux d’adduction d’eau potable et assainissement 2023 de l’association Amitié Madagascar Bretagne,

Considérant la demande de soutien à hauteur de 1500 €, formulée par l’association Amitié Madagascar Bretagne, pour ses projets 2024, accompagnée du dossier de subvention et du projet détaillé ;

Considérant les enjeux de l’eau et de l’assainissement dans les Pays du Sud ;

Il est proposé au bureau communautaire de :

- valider l’attribution d’une subvention d’un montant de 1500 € à l’association Amitié Madagascar Bretagne, pour l’année 2024 ;
- imputer cette subvention sur le budget de l’eau potable ;
- autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l’application de la présente délibération.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L’UNANIMITE**

**BC2024-03-05 : AIDE EXCEPTIONNELLE A L’ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DE SAINT-RENAN (AAPPMA)**

### **Exposé**

L’Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Saint-Renan demande le concours financier de Pays d’Iroise Communauté pour l’achat de matériels.

L’AAPPMA est depuis des années un partenaire privilégié dans le cadre de la restauration de l’Aber Ildut. Dans un premier temps, dans le cadre du Contrat de Restauration et d’Entretien (CRE) 2008-2014, dans lequel elle participait à l’entretien de la ripisylve. Entretien qu’elle continue à réaliser

depuis dans le cadre des différents programmes de restauration. Elle a su évoluer notamment en réalisant l'arrachage de la jussie, plante aquatique envahissante depuis 2020.

L'aide demandée par l'AAPPMA concerne l'achat d'un broyeur thermique d'un montant de 1 713 € et d'un treuil thermique d'un coût de 2 193 € pour un investissement total de 3 906 €.

Ces investissements ont été réalisés à la suite de la tempête Ciaran, afin que l'association soit plus efficace dans l'entretien des embâcles conséquents.

## **Délibération**

Vu le courrier de l'AAPPMA du 21/02/2024 ;

Vu les factures de matériels transmises ;

Vu l'état comptable de l'AAPPMA ;

Considérant l'aide apportée au territoire par l'AAPPMA sur la restauration des milieux aquatique et la volonté de préserver le partenariat ;

Considérant leurs demandes dûment motivées dans leurs courriers ;

Considérant la sollicitation également faite à la commune de Saint-Renan ;

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser le Président à apporter un concours financier exceptionnel, à hauteur de 1 000 €, soit 25 % d'aide, à l'AAPPMA de Saint-Renan.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE**

### **HABITAT**

<b>BC2024-03-08 : PROGRAMME HABITAT JEUNES A PLOUARZEL – DEMANDE DE SUBVENTIONS</b>
-------------------------------------------------------------------------------------

### **Exposé**

La Communauté de communes (CCPI) a engagé une démarche afin de développer une offre de logements à destination d'un public spécifique « Habitat jeunes ». Pour alimenter les réflexions, une étude d'opportunité et de besoins sur la question des logements des saisonniers et des jeunes actifs a été réalisée en associant étroitement les élus, les partenaires et les professionnels du territoire. Confiée à l'Union Régionale de l'Habitat Jeunes (URHAJ), cette étude avait pour objectif de proposer et d'analyser différents dispositifs innovants adaptés aux besoins d'une population entre 16 et 30 ans (salariés, en recherche d'emploi, en formation, en apprentissage). Il s'agissait aussi de quantifier et de qualifier les besoins en logements de personnel, la typologie de logements attendus, la ou les implantations géographiques...

Cette étude a permis d'identifier le besoin d'environ 45/50 logements (40 T1 – 5 T2) à répartir sur le territoire dans une logique de maillage territorial et d'équilibre géographique. En effet, ce type de structures doit se situer à proximité des pôles d'activités économiques et être facilement accessible pour répondre au mieux aux besoins des jeunes et des entreprises.

Le premier programme porte sur un projet sur la commune de Plouarzel afin de répondre à cet enjeu de l'habitat jeunes mais aussi au besoin de repositionner un bureau d'information touristique de l'office de tourisme communautaire, actuellement situé dans un bâtiment mal adapté aux besoins de ce dernier.

L'opération consiste en la réhabilitation d'une friche urbaine (ancienne école Saints-Anges), située rue des écoles, afin de disposer :

- En rez-de-chaussée d'un espace adapté pour accueillir les services du Bureau d'Information Touristique de Plouarzel (accueil, bureaux, salle de réunion, local de stockage) ;
- Sur les niveaux R+1 et R+2, de logements de petite taille pour héberger des jeunes travailleurs ;
- Sur le niveau R+1, d'un espace de coworking d'environ 20 m<sup>2</sup>, mutualisé pour répondre aux besoins de professionnels indépendants mais aussi à ceux des occupants du bâtiment dans une logique de mutualisation ;
- Sur la parcelle, un espace complémentaire sera créé à destination des locataires : espace commun, laverie, lieu de convivialité, ...).

L'objectif principal de cette opération est double :

- Accueillir des jeunes en cours d'insertion sociale ou professionnelle en leur offrant une résidence adaptée à leurs besoins et en leur dispensant une palette de services complémentaires. Cette offre de logements aura donc vocation à héberger des jeunes de 16 à 30 ans en situation d'emploi ou de recherche d'emploi effective, en formation ou en apprentissage, des étudiants, des jeunes suivis par les services sociaux.
- Aménager un office de tourisme en rez de chaussée afin d'offrir un espace accessible, adapté à l'accueil de visiteurs mais aussi fonctionnel pour les équipes.

La Communauté de communes a confié la réalisation de l'ensemble de l'opération au bailleur social Brest Métropole Habitat (BMH) dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

#### Plan de financement prévisionnel :

<b>Dépenses (en € HT)</b>		<b>Recettes (en €)</b>	
Coûts et frais liés au foncier	20 000,00	Etat (DETR et/ou DSIL)	400 000,00
Coûts des travaux et réseaux	890 000,00	Région	150 000,00
Coûts des aménagements extérieurs	200 000,00	Autres (Fonds vert, Département, CAF, Action Logement, ...)	300 000,00

Honoraires des prestations intellectuelles	89 918,00	Autofinancement	479 918,00
Équipements et mobiliers	80 000,00		
Provision pour dépenses imprévues	50 000,00		
Total	1 329 918,00	Total	1 329 918,00

## Délibération

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH),  
Vu les Statuts de la Communauté de communes,  
Vu le Projet de Territoire et le PCAET de la Communauté de communes,  
Vu le Projet Social de Territoire,

Considérant le besoin de créer un nouvel espace accueil pour l'office de tourisme localisé à Plouarzel,  
Considérant l'enjeu de favoriser le développement d'une offre de logements diversifiée et de répondre aux besoins des logements des publics jeunes,  
Considérant l'enjeu de privilégier les opérations en renouvellement urbain afin de limiter la consommation foncière et de renforcer l'attractivité des centralités communales,  
Considérant la circulaire préfectorale en date du 23 octobre 2023 précisant les modalités d'attribution de la DETR 2024,  
Considérant la circulaire préfectorale en date du 23 février 2024 précisant les modalités d'attribution de la DSIL 2024,

Il est proposé de :

- Approuver le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autoriser le Président à solliciter toutes demandes de subventions ou aides, que ce soit auprès de l'État, d'organismes, de collectivités ou de toutes autres structures susceptibles de participer au financement du projet.

**DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **SERVICES A LA POPULATION**

<b>BC2024-03-09 : SUBVENTIONS ANIMATIONS NON CULTURELLES 2024</b>
-------------------------------------------------------------------

### Exposé

Cette année, 27 dossiers ont été reçus pour les animations non culturelles.  
Pour information, le montant sollicité est de 26 500 €.  
Le montant proposé est de : 15 900 €.

Pour rappel, les dossiers ci-dessous ont été étudiés par le Président et le vice-président aux finances en date du 14 février 2024 :

Nom - Siège	Intitulé projet	Proposition Commission Finances 14 février 2024
Iroise Athlé Saint Renan	<p><b>Ekiden du Pays d'Iroise</b>  Recréer cet événement unique et majeur dans le domaine de la course à pied en Finistère. Manifestation intercommunautaire. But : participer à la dynamique du Pays d'Iroise et créer une fête populaire et sportive.</p> <p style="text-align: center;"><b>Budget : 20 000 €</b>  <b>Dates : le 22 septembre 2024</b>  <b>3 000 € demandés à la CCPI</b></p>	Proposition 500€
Iroise Athlé Saint Renan	<p><b>Interclubs nationaux</b>  Fête de l'athlétisme sur 2 jours. Ambiance de feu tout au long de la compétition pour toute la population du PI et au-delà grâce aux sportifs et aux bénévoles accueillants. Près de 1000 personnes attendues.</p> <p style="text-align: center;"><b>Budget : 10 000 €</b>  <b>Dates : le 12 mai 2024</b>  <b>1 000 € demandés à la CCPI</b></p>	Proposition 500€
Foyer rural An Oaled Tréouergat	<p><b>Fête du cheval</b>  Défilé de calèches et de cavaliers, repas sur place proposé, animations et spectacle équestre, stands divers, intermèdes de danses et chants (différents suivant les années : breton, country...)</p> <p style="text-align: center;"><b>Budget : 30 000 €</b>  <b>Date : le 12 mai 2024</b>  <b>3 000 € demandés à la CCPI</b></p>	Proposition 300€
La Redadeg Tréouergat	<p><b>La Redadeg</b>  Course à pied les 24 et 25 mai. La Redadeg partira cette année de la Pointe du Raz pour arriver à Morlaix après un périple dans toute la Bretagne. Elle passera sur la CCPI le 24 au soir et le 25 au matin.</p> <p style="text-align: center;"><b>Budget : 32 700 €</b>  <b>Date : les 24 et 25 mai 2024</b>  <b>700 € demandés à la CCPI</b></p>	Proposition 700€
Festival d'Armor Plougonvelin	<p><b>Festival d'Armor Plougonvelin</b>  Grand événement sportif intercommunautaire. Tournoi de football international U15 - U 17.  Catégorie U17 : - 17 ans : 16 équipes  Catégorie U15 : - 15 ans : 48 équipes</p> <p style="text-align: center;"><b>Budget : 120 000 €</b>  <b>Dates : les 18, 19 et 20 mai 2024</b>  <b>2 500 € demandés à la CCPI</b></p>	Proposition 2500€
PAB Cyclisme Plougonvelin	<p><b>38<sup>e</sup> Edition de la Penn ar Bed cyclisme</b> sur le territoire du Pays d'Iroise. 8 communes du PI traversées.</p>	Proposition 2000€

	<b>Budget : 48 000 €</b> <b>Dates : les 13 et 14 avril 2024</b> <b>3 000 € demandés à la CCPI</b>	
Club de pétanque Ploudalmézeau	<b>National de pétanque</b> Grande manifestation d'ampleur nationale. 360 équipes en triplette soit 1080 joueurs. 4000 personnes attendues/jour. Manifestation gratuite. Champions présents : Dylan Rocher, Christian Fazzino, Diego Rizi, Philippe Quintais. <b>Budget : 93 400 €</b> <b>Dates : les 7, 8 et 9 mai 2024</b> <b>3 000 € demandés à la CCPI</b>	Proposition 2000€
AILC Tour du Finistère à la voile Lanildut	<b>Tourduf à la voile</b> L'AILC en partenariat avec l'association Lanildut Nautisme organise l'accueil du Tourduf lors de l'étape du tour du Finistère à la voile à Lanildut. Accueil festif avec restauration sur place animée par des groupes locaux. <b>Budget : 23 000 €</b> <b>Dates : les 30 et 31 juillet 2024</b> <b>1 500 € demandés à la CCPI</b>	Proposition 1500€
Mazou Man Triathlon Porspoder	<b>Mazou Man Triathlon</b> Organisation d'un triathlon olympique pour 200 personnes sur les communes de Porspoder et Landunvez. Duathlon pour 30 enfants de 6 à 9 ans. <b>Budget : 37 523 €</b> <b>Dates : le 1er juin 2024</b> <b>1 000 € demandés à la CCPI</b>	Proposition 300€
Tennis club Porspoder	<b>Open international de tennis</b> Fête sportive unique durant l'été sur la CCPI rassemblant des joueurs de la France et de l'étranger. Public de 500 personnes environ sur 15 jours. 200 lors des finales. <b>Budget : 30 400 €</b> <b>Dates : du 20 juillet au 3 août 2024</b> <b>3 000 € demandés à la CCPI</b>	Proposition 1000€
Les Amis du cheval Landunvez	<b>La route Trait Breizh</b> Un événement médiatique grand public. Une compétition européenne de chevaux de trait. Un routier, des épreuves spéciales, un village. De St Pol de Léon à Landivisiau en passant par la côte de sables et la côte des Légendes. De Commana à travers les Monts d'Arrée jusqu'à la rade de Brest. Arrivée à Brest. <b>Budget : 12 500 €</b> <b>Dates : du 19 au 25 août 2024</b> <b>Montant demandé à la CCPI : pas indiqué</b>	Proposition 500€ sous réserve du dépôt d'un dossier complet (arrivée tardive)
La Littorale Plougonvelin	<b>Courses nature et randonnée pédestre le dimanche 9 juin 2024</b>	Pas de subvention, mise à disposition d'un chapiteau dont la course bénéficie

Comité d'animation de Lampaul-Plouarzel	<b>Pors-Scaff 2024 - Port Escale avant Brest 2024</b> Accueil des bateaux et navigateurs qui feront escale sur la route des fêtes maritimes de Brest 2024. Voiliers traditionnels. Expositions, concertes, restauration. <b>Budget : 13 375 €</b> <b>Dates : le 10 juillet 2024</b> <b>Montant demandé à la CCPI : 1 000 €</b>	Proposition 1000€
Estivent Porspoder	<b>Estivent</b> Évènement orienté sur le thème du vent, rassemblant tout public d'ici et d'ailleurs. Accès gratuit. Temps forts programmés tout au long du week-end. Feu d'artifice le samedi soir. <b>Budget : 46 000 €</b> <b>Dates : les 20 et 21 juillet 2024</b> <b>1 000 € demandés à la CCPI</b>	Proposition 500€
Stations SNSM	<b>Aide aux 4 stations du territoire.</b> Le Conquet, Ploudalmézeau, Argenton- Porspoder- Lanildut, Molène  200 € par station soit 800 €	Proposition 800€
Conciliateurs de justice Ploudalmézeau	<b>Aide au fonctionnement</b> de l'association. <b>Montant demandé à la CCPI : 500 €</b>	Proposition 500€
AIRC Forum de l'algue Lanildut	<b>Forum de l'algue</b> Rendez-vous festif et pédagogique présentant la récolte et l'exploitation des algues culturellement et économiquement. Conférences, exposants, ateliers cuisine, brûlage du goémon et bien d'autres activités... Restauration sur place animée par des groupes locaux. <b>Budget : 23 000 €</b> <b>Dates : le 28 juillet 2024</b> <b>1 500 € demandés à la CCPI</b>	Proposition 1300€
		<b>Montant total : 15 900 €</b>

Il est proposé aux membres du bureau de se prononcer sur les propositions d'aide ci-dessus, et d'autoriser le Président, le cas échéant, à procéder au mandatement des subventions aux associations.

### Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales relatif au versement de subventions aux associations, notamment l'article 1611-4,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif au versement de subventions au-delà d'un seuil de 23 000€,

Vu les critères établis par la Communauté de Communes du Pays d'Iroise concernant le soutien aux projets des associations sportives,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations portant des projets sportifs d'intérêt communautaire,

Il est proposé de :

- valider les propositions faites pour un montant total de 15 900 €,
- autoriser le Président à procéder au mandatement des subventions aux associations.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE AVEC PRISE EN COMPTE D'UN PLAFONNEMENT DE LA SUBVENTION A LA DEMANDE FORMULEE**

**BC2024-03-10 : SUBVENTIONS ANIMATIONS CULTURELLES 2024**

**Exposé**

Cette année 14 dossiers ont été reçus.

Les dossiers de demandes de subvention culturelle ont fait l'objet d'un examen par les membres de la commission Culture-communication-prospectives réunis le 27 février 2024.

Pour information, le montant sollicité pour les demandes d'animation est de 21 000€.

A l'issue de cette réunion, le montant proposé est le suivant : 14 700€

Pour rappel, le montant des subventions culturelles alloué était de 8 700€ en 2022 et 15 200€ en 2023.

Les dossiers ci-dessous ont été étudiés par la commission :

<b>Nom de l'association Siège</b>	<b>Intitulé projet</b>	<b>Avis de la commission</b>
Églises et Chapelles d'Iroise Trébabu	<b>Rencontres Musicales d'Iroise</b> sur Le Conquet, Lampaul Ploudalmézeau, Plourin, Porspoder, Plouarzel et Trébabu Animer et mettre en valeur les églises et les chapelles du Pays d'Iroise. Collaboration étroite entre communes, paroisses, doyenné et associations culturelles. Démarche communautaire. 9 concerts. Entrées au chapeau. <b>Budget : 8 250 €</b> <b>Dates : du 29 juillet au 9 août 2024</b> <b>1 500 € demandés à la CCPI</b>	Proposition 900€
Musicadoré Saint Renan	<b>Saison musicale 2024 à Saint Renan</b> Promouvoir, à prix raisonnable, la musique sous toutes ses formes : jeunes artistes peu connus, musique classique, folk, jazz, musique traditionnelle bretonne et musique du monde. Programmation variée et de qualité. Organisation de 6 concerts à l'amphithéâtre de Saint Renan. Rayonnement sur la CCPI et le pays de Brest. <b>Budget : 28 955 €</b> <b>Dates : de janvier à décembre 2024</b> <b>3 000 € demandés à la CCPI</b>	Proposition 2000€
La Mer en livres Le Conquet	<b>Salon du livre maritime</b> De 10h à 18h en continu, le salon réunit une trentaine d'auteurs venant de toute la Bretagne, mais aussi des 4 coins de la France. Rencontre avec les auteurs entre	Proposition 500€

	<p>dédicaces, conférences, expositions. 1500 visiteurs attendus. Nouveau : la dictée ludique, afin de jouer avec les mots et de dédramatiser le rapport à l'écrit. Entrée libre. Tout public.</p> <p style="text-align: center;"><b>Budget : 7 650 €</b> <b>Dates : les 27 et 28 avril 2024</b> <b>500 € demandés à la CCPI</b></p>	
Foyer rural Brélès	<p><b>Les noces bretonnes</b> Reconstitution d'un mariage traditionnel breton avec défilé musical. Couple de mariés accompagné de son cortège. Repas traditionnel breton midi et soir. Danse en initiation et animation. Concerts avec 2 groupes à partir de 18h. Feu d'artifice en fin de journée. 4000 personnes attendues.</p> <p style="text-align: center;"><b>Budget : 46 975 €</b> <b>Date : le 15 août 2024</b> <b>1 000 € demandés à la CCPI</b></p>	Proposition 1000€
Ploum-Pudding Ploumoguier	<p><b>Le Festival du Rire</b> fêtera ses 10 ans en 2024 C'est l'occasion d'une rencontre entre les humoristes qui se sont succédé depuis ses années. La moitié des artistes sont des artistes locaux permettant de mettre en avant les talents du Pays d'Iroise. Développement des pratiques culturelles et artistiques, notamment le théâtre, l'art vivant, l'écriture. Échanges interculturels.</p> <p style="text-align: center;"><b>Budget : 5 000 €</b> <b>Date : le 9 novembre 2024</b> <b>1 000 € demandés à la CCPI</b></p>	Proposition 300€
Les Petites Folies Lampaul-Plouarzel	<p><b>Festival Les Petites Folies</b> Festival à taille humaine, un moment de rencontre, d'échanges et de partage entre les artistes, le public, les bénévoles. Evènement familial, convivial et intergénérationnel. Plusieurs milliers de personnes présentes sur site.</p> <p style="text-align: center;"><b>Budget : 1 282 000 €</b> <b>Dates : les 17, 18 et 19 mai 2024</b> <b>3 000 € demandés à la CCPI</b></p>	Proposition 3000€
Cycle musical de la chapelle de Kersaint Landunvez	<p><b>Saison 2024</b> : organisation de 5 concerts à la chapelle de Kersaint Landunvez. Programmation éclectique (musique ancienne, classique, jazz, musiques du monde etc.). 5 concerts de qualité - accès aux personnes à mobilité réduite.</p> <p style="text-align: center;"><b>Budget : 17 600 €</b> <b>Dates : du 15 juillet au 15 août 2024</b> <b>2 000 € demandés à la CCPI</b></p>	Proposition 2000€
Festival de la mer Landunvez	<p><b>Festival de la Mer à Argenton.</b> Programmation rock. 16 artistes et groupes dont 50% originaires de la région mais aussi des groupes internationaux. Animation culturelle déclinée en 3 évènements annuels :</p>	Proposition 2000€

	<p>23 et 24/02 : le wintershow au Triskell à Landunvez : 500 entrées prévues  26 et 27 juillet : Festival de la mer à Argenton. 1400 entrées prévues.  27 octobre : Foire aux disques et BD 600 entrées.</p> <p><b>Budget : 190 600 €</b>  <b>Dates : 26 et 27 juillet 2024</b>  <b>3 000 € demandés à la CCPI</b></p>	
Pince-moi festival Le Conquet	<p><b>Pince-moi Festival</b> a lieu sur six communes du Pays d'Iroise : Le Conquet, Locmaria-Plouzané, Plouarzel, Ploudalmézeau, Plougonvelin et Porspoder.  Cet événement proposera au plus grand nombre d'élèves de découvrir des spectacles vivants pour l'enfance et la jeunesse.</p> <p><b>Budget : 30 102 €</b>  <b>Dates : du 6 mars au 2 avril 2024</b>  <b>3 000 € demandés à la CCPI</b></p>	Proposition 500€
Hot Club jazz Iroise Brélès	<p><b>Hot Club Jazz Iroise</b>  Offre musicale et artistique en Pays d'Iroise – actions culturelles et pédagogiques autour d'événements musicaux. Tissage de liens avec le public, les associations, les écoles, les artistes. Offre qualitative sur le territoire dans différents lieux pour se mettre à la portée de tous : salles de concerts, bars, lieux insolites.</p> <p><b>Budget : 108 000 €</b>  <b>Dates : tout au long de l'année</b>  <b>3 000 € demandés à la CCPI</b></p>	Proposition 2500€
	<p><b>Total sollicité :</b>  <b>21 000€</b></p>	<p><b>Total proposé :</b>  <b>14 700€</b></p>

## Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales relatif au versement de subventions aux associations, notamment l'article 1611-4,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif au versement de subventions au-delà d'un seuil de 23000€,

Vu les critères établis par la Communauté de Communes du Pays d'Iroise concernant le soutien aux projets des associations culturelles,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations portant des projets culturels d'intérêt communautaire,

Il est proposé de :

- valider les propositions faites pour un montant total de 14 700 €,
- autoriser le Président à procéder au mandatement des subventions aux associations.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## CULTURE ET MUSIQUE

### BC2024-03-11 : DELIBERATION TARIFS EMI 2024

#### Exposé

En 2023, le Conseil a opté pour les orientations suivantes :

- Maintenir une grille établie sur le Quotient Familial.
- Augmenter de 5% les tarifs des Parcours complet 20 et 30 (comprenant le tarif proportionnel à 45 minutes), Éveil, Découverte ; le tarif des ateliers, module de 6h, master class et mise à disposition de salle ; le tarif des prestations de service de l'EMI (intervention en crèche, RPAM par exemple).
- Conserver les réductions sur le deuxième inscrit le moins cher (10%), les réductions sur les parcours adaptés (15%) et l'inscription passerelle pour les élèves issus des Orchestres à l'école (10%).
- Le maintien des tarifs de la billetterie 5 et 10 euros.

En 2024, les effectifs sont globalement en augmentation même si la situation n'est pas homogène entre les inscriptions dans les Parcours et les élèves conventionnés.

-dans les parcours :

4.3% de hausse pour le Parcours complet 30 bénéficiant d'un report du Parcours complet 20 (-50%) ; -17% pour les pratiques collectives, tassement de l'éveil (-26%) et du Parcours découverte -6.9%) ;

-dans les conventionnés : +48%.

La répartition des familles par QF est semblable à 2023 : 8% (+1%) sont en QF1, 42% en QF2 (-1%), 50% en QF3.

Les recettes des inscriptions représentent un chiffre d'affaires de 237 319 € en hausse de 14 000 € et supérieur de 1.6% au prévisionnel.

Les effectifs dans les parcours sont en baisse depuis le niveau référence de 2018 (608 élèves) ou le niveau antérieur à la prise de compétence (740 élèves) soit une perte de 185 élèves. Pour limiter une fuite des effectifs et assurer une mission de service public à la population, les tarifs, après une augmentation de 33% en moyenne lors de la prise de compétence 2021 avaient été revalorisés de 2%, ceux de 2022 de 4% et 2023 de 5% alors que l'inflation était supérieure ces deux dernières années-là. A noter que les tarifs sont jugés trop chers par 51% des répondants aux enquêtes de satisfaction. D'autre part une étude est réalisée chaque année sur les non réinscrits. Il en ressort que le tarif est responsable à 19% des non réinscriptions (+6% par rapport à 2021). La majorité des raisons est extérieure à l'école de musique (raison personnelle ou autre raison pour 55%).

Par ailleurs, les tarifs sont 33% plus élevés que dans le reste du département et de 300€ supérieurs à la moyenne nationale.

C'est pourquoi l'école de musique communautaire cherche des pistes pour amener le public vers la pratique artistique en adaptant et diversifiant l'offre ainsi qu'en travaillant sur l'accessibilité.

L'objectif est de stabiliser et d'augmenter le nombre d'élèves en Parcours afin :

- D'augmenter les recettes. En effet, l'objectif de contrôle du coût pourra être atteint par plusieurs moyens :

o Augmentation des recettes des usagers en développant des effectifs par l'attractivité de l'offre et des tarifs. L'augmentation des effectifs est contrôlée dans le cadre d'une stabilité des heures d'enseignements et donc de la masse salariale.

O Développement d'offres permettant d'atteindre une rentabilité : cours collectifs, mises à disposition d'enseignants facturés à des partenaires et clients extérieurs (crèches, comités d'entreprises, établissements médico-sociaux, etc).

o Développement d'offres à destination des adultes qui sont plus rentables que les enfants, ont un rôle de consolidation des ensembles de l'école et permettent de rendre un service accru à la population.

- De valoriser la dynamique de l'école et de l'équipe.
- D'accroître le service rendu en touchant de plus larges catégories de population.

On ne peut corréliser baisse des effectifs et baisse du coût du service car la masse salariale qui représente 93% du budget n'est pas une part totalement variable.

De la même façon, des tarifs trop élevés vont impacter notamment les QF2, représentant les classes moyennes qui après une baisse à 39% en 2018 atteint 42% sans retrouver le niveau de 2019 (45%).

Rappelons que l'EMI est une des écoles au coût de fonctionnement le plus bas du Finistère (30% de moins que la moyenne) pour un service rendu optimal tant à l'école de musique que dans ses nombreux domaines d'intervention.

### **Participation des familles :**

La participation des usagers de l'EMI représentait 35% du budget en 2023 quand elle est de 6% dans un conservatoire. La part du budget principal quant à elle représente 36%, celle des communes 18%.

Concernant l'offre habituelle :

- Parcours Complet,
- Parcours Éveil,
- Parcours découverte,
- Parcours pratiques collectives,
- Accompagnement de groupe amateur,
- Mise à disposition des enseignants. Coût horaire des interventions pédagogiques (auprès des crèches, Esat, Centre de loisir, etc).

Il est proposé, au regard du contexte actuel, une revalorisation tarifaire de 2.6% afin de :

- Absorber l'inflation, de couvrir en partie une augmentation mécanique de la masse salariale (GVT, indice, valeur du point, etc) ainsi que l'impact de la réforme Éclat tout en fidélisant les usagers.
- Augmenter les recettes par une augmentation des effectifs et du public touché grâce à une attractivité de l'offre. Offre qui a déjà fortement évolué depuis deux ans et qui reste à consolider (Cours à la carte / Pass voix-instrument, stages, carte cadeau, Offre vers les CE, extension vers la Petite Enfance et le médico-social).
- Chercher à augmenter les effectifs des Parcours, sans augmenter la masse salariale afin d'augmenter les recettes.
- Renforcer l'enseignement en collectif dans les Parcours. Optimiser tous les temps de travail en jouant notamment sur la répartition entre ensembles et cours instrumentaux.
- Augmenter le nombre d'adultes.
- Augmenter les effectifs des pratiques collectives.
- Promouvoir les offres hors Parcours : Pass, stages.
- Développer les interventions extérieures (medico social, crèche).

- Limiter le décalage avec les tarifs pratiqués dans les autres structures d'enseignement artistique finistéennes et françaises pour assurer une mission de service public accessible.

2,6%	Tarifs EMI 2024-2025				
Parcours	Pays d'Iroise Communauté et communes conventionnées			Extérieurs	
	Enfant		Adulte	Enfant	Adulte
	Tarif base	Tarif plafond			
Complet	310	583	647	658	771
Complet 20	248	482	585	595	713
Eveil	95	152		237	
Découverte	111	174		275	
Ateliers	95	192	218	245	268
Ensembles	48	95	113	128	141
Pass instrument 2,5h	116		129		
Carte cadeau 1h	50				
Accompagnement de groupe / an	1714				
Intervention / médico-social / an	1457				
Groupe CE (10)	1436				
Coût horaire stage	5		6	5	6
Coût horaire stage avec matériel	6		7	6	7
Stage musique nautisme	249				
Location instrument / mois	22				
Crèche, enfance, maternelle 1h	38				
Billetterie	5		10	5	10

### **Délibération**

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation du 20 février 2024,

Il est proposé aux membres du bureau communautaire d'approuver les tarifs 2024 de l'École de musique d'Iroise applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **SERVICES A LA POPULATION**

**BC2024-03-12 : RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT TRO BRO LEON**

**Exposé**

La communauté de communes a validé par délibération du 17 février 2021 une convention triennale de partenariat avec l'association Tro Bro Organisation organisant la course cycliste du Tro Bro Léon, épreuve cycliste de la coupe de France.

Traditionnellement organisée au printemps, la course cycliste "Tro Bro Leon", créée en 1984, est devenue un évènement emblématique de la pointe Finistère. Réunissant environ 150 coureurs professionnels, 250 amateurs et 400 cyclotouristes, elle compte pour la coupe de France de cyclisme sur route. Le Tro Bro Léon a intégré en 2021 la catégorie Prosérie.

Sa singularité principale réside dans le fait que la course emprunte de nombreux "ribinou", chemins de traverse empierrés ou en terre desservant ou traversant des champs, ce qui rend la course particulièrement difficile et lui donne le surnom de "Paris-Roubaix breton". Par ailleurs elle traverse des paysages de campagne et littoraux de qualité exceptionnelle.

C'est une des rares courses de ce niveau à être organisée par une association, composée exclusivement de bénévoles, et dont les bénéfices éventuels sont consacrés à la promotion de la langue et de la culture bretonne. C'est enfin un des derniers spectacles sportifs de haut niveau dont l'accès est gratuit.

Le Pays d'Iroise, territoire sur lequel se déroule traditionnellement une partie de la course, soutient la mise en valeur d'évènements populaires, si possible gratuits et ouverts au plus grand nombre, fédérant les énergies de leurs habitants et valorisant son territoire aux yeux de leurs concitoyens comme vis à vis de l'extérieur. Le "Tro Bro Léon " y contribue de façon positive.

Depuis l'année 2005 la diffusion télévisée accroît encore la renommée de la course et la mise en valeur du Pays des Abers et de la commune de Lannilis.

Tro Bro Organisation sollicite le renouvellement du partenariat avec Pays d'Iroise Communauté pour la 40ème édition du Tro Bro Leon qui se déroulera à Lannilis le dimanche 5 mai 2024.

Le budget prévisionnel pour 2024 est de 517 700 €.

Les retombées positives du Tro Bro Léon sur l'image du Pays d'Iroise justifient l'établissement d'un partenariat dans la durée précisant la contribution des signataires à la réussite de l'épreuve et à ses conséquences bénéfiques sur le Pays d'Iroise.

C'est pour ces raisons que la présente convention, visant à une valorisation réciproque, est passée pour une durée de 3 ans, prenant effet à l'édition 2024 du "Tro Bro Leon ". Les engagements annuels de la CCPI seraient : une subvention de 3000 €, la parution de deux pages de promotion sur le pays d'Iroise à hauteur de 2 000 € et la mise à disposition de matériels.

Lors du partenariat 2021-2023, ces mêmes montants avaient été initialement attribués. Compte tenu de l'inscription de l'épreuve au niveau national, le budget de l'opération s'était avéré plus conséquent. Une demande de financement complémentaire a été effectuée pour l'année 2023 en raison d'une retransmission télévisuelle plus importante de la course sur le Pays d'Iroise, avec la conclusion d'un avenant à la convention susmentionnée, par délibération du 8 mars 2023, en portant le montant de la subvention communautaire pour 2023 à 6000 €. Il est prévu que ce soutien financier renforcé puisse être opéré tous les trois ans sur la base d'une exposition télévisuelle plus importante du Pays d'Iroise, par conclusion d'un nouvel avenant s'il y a lieu.

## **Délibération**

Vu la demande de subvention déposée par Tro Bro Organisation en date du 3 janvier 2024 pour la course Tro Bro Léon qui se déroulera le dimanche 5 mai 2024,  
Vu la délibération du 17 mai 2022 approuvant la passation d'une convention de partenariat avec Tro Bro Organisation pour la course cycliste annuelle Tro Bro Léon pour la période 2021/2023,  
Vu la délibération du 8 mars 2023 approuvant la passation d'un avenant relatif à une demande de financement complémentaire pour l'année 2023 en raison d'une retransmission télévisuelle plus importante de la course sur le Pays d'Iroise, compte-tenu de l'inscription de l'épreuve au niveau national,

Considérant les retombées positives du Tro Bro Léon sur l'image du Pays d'Iroise,

Il est proposé de :

- renouveler la convention de partenariat avec Tro Bro Organisation pour une durée de 3 ans à compter de 2024 avec une subvention annuelle de 3000 €, la parution annuelle de deux pages de promotion sur le pays d'Iroise à hauteur de 2 000 € et la mise à disposition de matériels.

### **DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **PORT**

<b>BC2024-03-13 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PLAISANCIERS DU PORT DE L'ABER IDLUT</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------

#### **Exposé**

Par délibération du 1er juillet 2015, les élus communautaires ont décidé de la reprise en régie de la gestion de la plaisance du port de l'aber Ildut. Au 1er janvier dernier, ce mode de gestion directe par la Communauté s'est par conséquent substitué aux délégations de service public qui existaient auparavant, et qui avaient été confiées à deux associations de plaisanciers.

Suite à ce changement, les associations de plaisanciers concernées ont sollicité les instances portuaires afin d'obtenir une subvention leur permettant de combler en partie le manque à gagner dont elles pourraient souffrir du fait de la perte de la gestion.

Des discussions ont eu lieu en conseils portuaire et d'exploitation, lesquels ont proposé que puisse être allouée une aide aux associations de plaisanciers, aux conditions suivantes :

- Bénéficiaires : les trois associations de plaisanciers présentes sur le site, ceci afin de favoriser l'égalité de traitement.

- Conditions d'octroi de la subvention :

o une participation aux instances de travail du port,

o la transmission d'un dossier de demande de subvention à la Communauté de Communes, comprenant notamment le budget prévisionnel de 2016, et qu'un compte de résultat soit produit en fin d'exercice.

- Modalités de calcul : il est proposé de verser 1€ par mètre linéaire de bateau correspondant au nombre d'adhérents présents dans chaque association.

Ce dispositif a été validé par une délibération du Conseil Communautaire en date du 13 mars 2016. Une seconde délibération, du Bureau Communautaire, en date du 15 mai 2019, inclut une orientation à cette subvention : l'animation du plan d'eau de l'aber Ildut.

Ces dispositions ne sont pas remises en cause et il est important que la communauté puisse continuer à soutenir les associations de plaisanciers, sous les mêmes modalités. Il convient néanmoins d'y apporter une clarification relative à la période mentionnée dans les délibérations visées en 2016 et 2019 et d'actualiser les éléments :

- Les bénéficiaires : les deux associations de plaisanciers présentes sur le site.
- Conditions d'octroi :
  - Une participation aux instances de travail du port ;
  - Une animation du plan d'eau ;
  - La transmission annuelle d'un dossier de demande de subvention à la Communauté de Communes, comprenant notamment le budget prévisionnel de l'année N et la présentation d'un compte de résultat de l'année N-1 ;
  - Cette demande sera transmise au plus tard le 31 mars de l'année en cours.
- Modalités de calcul : il est proposé de verser 1€ par mètre linéaire de bateau correspondant au nombre d'adhérents présents dans chaque association au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

Ce dispositif est reconduit annuellement par tacite reconduction.

## **Délibération**

Vu le soutien à apporter aux associations de plaisanciers afin de dynamiser le plan d'eau,  
Vu la participation des associations aux différentes instances portuaires et aux projets du port de l'aber Ildut,

Il est proposé de :

- se prononcer sur le versement annuel de la subvention (principe, modalités de versement) et son renouvellement par tacite reconduction,
- d'autoriser le Président à inscrire au budget du port le montant correspondant.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## ***OPERATIONS, EXPLOITATION ET TRANSITIONS***

***ESPACES NATURELS / MILIEUX AQUATIQUES ET QUALITE DE L'EAU***

**BC2024-03-14 : CONVENTION 2024 - CHANTIER INSERTION RAIL EMPLOI SERVICES**

**Exposé**

L'association Rail Emploi Services, dont le siège est basé sur la Commune de Ploudalmézeau, a mis en place un Chantier d'Insertion sur le Pays d'Iroise en 2023.

Les Communes et la Communauté de Communes ont acté le principe de faire appel au Rail pour diverses prestations pour un volume de 200 jours de travail par an et dont la répartition proposée est de 1/3 pour la Communauté de Communes et 2/3 pour les communes.

Les prestations proposées pour l'année 2024 portent sur des interventions dans le cadre de la préservation des milieux naturels et autres services à la Communauté de Communes pour un volume total de 60 jours.

Les tarifs de cette prestation sont :

- Une journée (environ 6 heures avec 1 encadrant et 6 agents) : 540 euros ;
- Coût d'utilisation de machines thermiques : 9,50 euros par jours et machine mise en œuvre.

Les fournitures et matériaux nécessaires aux interventions sont à fournir par la Communauté de Communes.

L'adhésion à l'association est de 15 euros pour l'année.

Une convention doit formaliser les conditions de la mise à disposition de l'équipe du chantier d'insertion de Rail Emploi Services pour l'année 2024.

## **Délibération**

Vu la délibération BC2022\_06\_10 validant le principe de l'engagement des communes et de la Communauté de communes à soutenir le déploiement de ce service,

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de l'équipe de chantier d'insertion au Pays d'Iroise Communauté au titre de l'année 2024, pour un volume de 60 jours.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>BC2024-03-15 : DEFINITION D'UN BAREME DES FERMAGES POUR LES PARCELLES EN PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **Exposé**

Dans le cadre des compétences qui lui sont conférées, la communauté de Communes du Pays d'Iroise est propriétaire de plusieurs parcelles mises en fermage auprès de différents exploitants agricoles.

Certaines parcelles, dont la propriété a été octroyée au titre du patrimoine transféré par les anciens syndicats de gestion des eaux ou les communes, se trouvent au sein des périmètres de protection de captage : bassin versant de Kermorvan, Langaodec et Pont-Cléau, Traon et Kerenneur.

Jusqu'en 2022, une partie de la gestion des baux de fermage était rédigée et suivie par la SAFER via une convention de mise à disposition (CMD).

A ce jour, Pays d'Iroise Communauté a fait le choix, pour une partie, de prendre en charge le suivi de ces baux ruraux.

Afin de mettre à jour les nouveaux baux ruraux, il est proposé de revaloriser les montants de fermage des terres louées au sein des périmètres de captages afin de proposer un forfait fixe pour les terres actuellement louées ou à louer à l'avenir dans les PPC.

Les montants proposés tiennent compte de :

- L'augmentation des indices de fermage qui n'a jamais été appliquée depuis les premiers baux. La base initiale est celle des premiers baux ruraux définis par la SAFER. Désormais, ils suivront l'évolution de l'indice national des fermages avec une révision des loyers tous les ans.
- Une échelle prenant en compte les contraintes réglementaires qui s'appliquent sur la parcelle considérée et qui peuvent être liées aux dispositions des arrêtés des périmètres de captages (prix adapté en fonction du zonage réglementaire).
- Une harmonisation des fermages à l'échelle de la CCPI pour les terres agricoles. Les terres exploitables sans contraintes réglementaires (celles des PPRB notamment) seront basées sur le même indice de base que ceux déjà appliqués par le service foncier économie.

Les montants de base proposés sont :

<b>Zonage parcelle</b>	<b>Montant à l'ha/an</b>
Au sein du Périmètre de Protection Rapproché A (PPRA) avec des contraintes fortes	50 €
Au sein d'une Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE)	120 €
Au sein du Périmètre de Protection Rapproché B (PPRB) sans contraintes environnementales	150 €
Hors zonage	150 €

## **Délibération**

Il est proposé d'approuver les montants de base proposés ci-dessus.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**BC2024-03-16 : PROGRAMME BREIZH BOCAGE VOLET "ANIMATION" ANNEE 2024**

## **Exposé**

La communauté de Communes du Pays d'Iroise est engagée dans le dispositif Breizh Bocage depuis 2015.

Le Programme Breizh Bocage est un appel à projet visant la création et la reconstitution d'un maillage bocager dans le cadre d'actions collectives. La dynamique de reconstitution du bocage a pour objectif

de lutter contre les phénomènes agricoles d'érosion, assurer une protection efficace contre les aléas climatiques, soutenir la protection de la biodiversité et surtout protéger la qualité des masses d'eau par la limitation des transferts de polluants vers les cours d'eau. En 2015, une stratégie territoriale à l'échelle de Pays d'Iroise communauté a été réalisée afin de définir des zones d'intervention prioritaires caractérisées par les bassins versants à enjeux. Cette stratégie a été révisée et actualisée en juin 2023.

Depuis le début de l'engagement dans le programme Breizh bocage, c'est 42 kilomètres de linéaire qui ont été réalisés pour répondre aux objectifs de la stratégie territoriale.

La présente délibération porte sur le volet « animation » du programme, pour l'année 2024.

Ainsi, en 2024, l'animation comprend :

- l'élaboration des projets bocagers par le Pays d'Iroise Communauté ;
- la construction d'une filière de valorisation du bois bocage ;
- le suivi général du programme par les techniciens du grand cycle de l'eau, référent bocage et milieux aquatiques ainsi que la réalisation de travaux de plantation et d'entretien en régie d'un montant de 76 862,12€.

Afin de compléter le dossier de subvention déposé auprès du guichet unique, il convient de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

	€ HT	Taux %
Montant total des dépenses	76 862,12€	100 %
Financeurs publics sollicités	38 431,06€	50 %
Autofinancement	38 431,06 €	50 %

## **Délibération**

Il est proposé de :

- approuver le projet et le plan de financement,
- autoriser la Présidence à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**BC2024-03-17 : MODIFICATION PROGRAMME BREIZH BOCAGE VOLET "TRAVAUX" 2023-2024**

## **Exposé**

La communauté de Communes du Pays d'Iroise est engagée dans le dispositif Breizh Bocage depuis 2015.

Le Programme Breizh Bocage est un appel à projet visant la création et la reconstitution d'un maillage bocager dans le cadre d'actions collectives. La dynamique de reconstitution du bocage a pour objectif de lutter contre les phénomènes agricoles d'érosion, assurer une protection efficace contre les aléas climatiques, soutenir la protection de la biodiversité et surtout protéger la qualité des masses d'eau par la limitation des transferts de polluants vers les cours d'eau. En 2015, une stratégie territoriale à l'échelle de Pays d'Iroise communauté a été réalisée afin de définir des zones d'intervention prioritaires caractérisées par les bassins versants à enjeux. Cette stratégie a été révisée et actualisée en juin 2023.

Depuis le début de l'engagement dans le programme Breizh bocage, c'est 42 kilomètres de linéaire qui ont été réalisés pour répondre aux objectifs de la stratégie territoriale.

**La présente délibération porte sur une modification de la délibération du conseil communautaire approuvée le 20 décembre 2023 « Breizh Bocage travaux 2023-2024 ».**

Ainsi, en 2023-2024, les travaux projetés comprennent la création d'un total de 10 118 mL dont :

- 1 828 mL de haies ;
- 6 696 mL de haies sur talus existants ;
- 533 mL de talus plantés ;
- 220 mL de talus enherbés ;
- 841 mL de restauration de haies.

Il n'y a eu aucune modification des projets bocagers. La carte fournie en annexe est identique à celle présentée lors de la délibération précédente.

Suite à l'évolution des taux de financement, révisés par les financeurs, le plan de financement du programme Breizh Bocage est basé sur des barèmes fournis par la Région Bretagne. Afin de compléter le dossier de subvention déposé auprès du guichet unique, il convient de valider le plan de financement ci-dessous :

- la création de talus avec ensemencement pour 3 039 ,12€ HT ;
- la fourniture, mise en place et l'entretien de plantation (plantation externalisée) pour 97 620,09€ HT.

	€ HT	Taux %
Montant total des dépenses	100 659,21€	100 %
Financeurs publics sollicités	65 428,49 €	65 %
Autofinancement	35 230,72 €	35 %

**Délibération**

Il est proposé de :

- approuver les corrections du plan de financement,
- autoriser la Présidence à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## INGENIERIE TERRITORIALE

### BC2024-03-18 : DEVOIEMENT TELECOM DANS L'EMPRISE DE LA FUTURE PISTE CYCLABLE SAINT RENAN-PLOUARZEL

#### Exposé

Le Président présente au Bureau Communautaire le projet suivant : mise en souterrain Télécom dans l'emprise de la future piste cyclable Saint Renan / Plouarzel.

Les travaux sont conditionnés par la construction d'un aménagement cyclable sous maîtrise d'ouvrage départementale déléguée à la communauté de communes du Pays d'Iroise.

Au titre de la compétence haut débit du Pays d'Iroise Communauté, une convention doit être signée entre le SDEF et la CCPI afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la CCPI au SDEF, le département du Finistère et la commune de Plouarzel ne participant pas aux frais de dévoiement des réseaux imposés par le projet.

Conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux de télécommunication (génie civil) .....	16 250,00 € HT
Soit un total de.....	. 16 250,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : .....	0 €
- Financement de :	
- Réseaux de télécommunication (génie civil) .....	16 250,00 € HT
Soit un total de.....	16 250,00 € HT

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation communautaire aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant HT des travaux et s'élève à 16 250,00 € HT.

#### Délibération

Considérant la nécessité dégager les emprises publiques préalablement à la réalisation des travaux sans aide financière du département du Finistère et de la commune de Plouarzel.

Il est proposé :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain Télécom dans l'emprise de la future piste cyclable Saint Renan - Plouarzel ;
- d'accepter le plan de financement proposé par le président et le versement de la participation communautaire estimée à 16 250,00 € HT ;
- d'autoriser le président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>BC2024-03-19 : AIDE COMMUNAUTAIRE - PLOUDALMEZEAU - EFFACEMENT RESEAUX TELEPHONIQUES - RUE DE BREST</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Exposé**

Par délibération du 28/09/2016, le Conseil Communautaire a adopté un dispositif d'aide portant sur l'effacement des réseaux téléphoniques. Ce dispositif s'inscrit dans une approche liée à la compétence réseaux de télécommunication électronique. La communauté est en effet actrice du déploiement du haut et du très haut débit sur le territoire dans le cadre du plan Bretagne Très Haut Débit. Le taux de subvention retenu est de 30 % plafonné à la participation communale.

La commune de Ploudalmézeau demande une subvention pour l'effacement de réseaux téléphoniques rue de Brest.

Le coût relatif à la partie génie civil des réseaux de télécommunication à la charge de la commune est de 13 478,95 € HT. Ils peuvent bénéficier d'un fonds de concours de 30 % soit 4 043,69 €.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Ploudalmézeau d'un fonds de concours communautaire de 4 043,69 €. pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques rue de Brest.

### **Délibération**

Vu le guide des aides communautaires,

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Ploudalmézeau d'un fonds de concours communautaire de 4 043,69 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques rue de Brest.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**BC2024-03-20 : AIDE COMMUNAUTAIRE - PLOUDALMEZEAU - EFFACEMENT RESEAUX TELEPHONIQUES - RUE DE LA ROSERAIE**

**Exposé**

Par délibération du 28/09/2016, le Conseil Communautaire a adopté un dispositif d'aide portant sur l'effacement des réseaux téléphoniques. Ce dispositif s'inscrit dans une approche liée à la compétence réseaux de télécommunication électronique. La communauté est en effet actrice du déploiement du haut et du très haut débit sur le territoire dans le cadre du plan Bretagne Très Haut Débit. Le taux de subvention retenu est de 30 % plafonné à la participation communale.

La commune de Ploudalmézeau demande une subvention pour l'effacement de réseaux téléphoniques rue de la Roseraie

Le coût relatif à la partie génie civil des réseaux de télécommunication à la charge de la commune est de 23 360,73 € HT. Ils peuvent bénéficier d'un fonds de concours de 30 % soit 7 008,22 €.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Ploudalmézeau d'un fonds de concours communautaire de 7 008,22 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques rue de la Roseraie

**Délibération**

Vu le guide des aides communautaires,

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Ploudalmézeau d'un fonds de concours communautaire de 7 008,22 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques rue de la Roseraie.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**BC2024-03-21 : AIDE COMMUNAUTAIRE - PLOUDALMEZEAU - EFFACEMENT RESEAUX TELEPHONIQUES - RUE MARIE-MILIN - PLACE PER JAKEZ HELIAS**

**Exposé**

Par délibération du 28/09/2016, le Conseil Communautaire a adopté un dispositif d'aide portant sur l'effacement des réseaux téléphoniques. Ce dispositif s'inscrit dans une approche liée à la compétence réseaux de télécommunication électronique. La communauté est en effet actrice du déploiement du haut et du très haut débit sur le territoire dans le cadre du plan Bretagne Très Haut Débit. Le taux de subvention retenu est de 30 % plafonné à la participation communale.

La commune de Ploudalmézeau demande une subvention pour l'effacement de réseaux téléphoniques rue Marie Milin - Place Per Jakez Helias.

Le coût relatif à la partie génie civil des réseaux de télécommunication à la charge de la commune est de 26 888,94 € HT. Ils peuvent bénéficier d'un fonds de concours de 30 % soit 8 066,68 €.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Ploudalmézeau d'un fonds de concours communautaire de 8 066,68 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques rue Marie Milin - Place Per Jakez Helias..

## **Délibération**

Vu le guide des aides communautaires,

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Ploudalmézeau d'un fonds de concours communautaire de 8 066,68 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques rue Marie Milin - Place Per Jakez Helias.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **EAU**

**BC2024-03-22 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL - PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE - STEP ET SIEGE COMMUNAUTAIRE**

## **Exposé**

### **1) Préambule**

Dans un contexte de poursuite des objectifs du PCAET communautaire, en cohérence avec les politiques nationales visant au développement des énergies renouvelables, un projet d'optimisation de la performance énergétique des stations d'épuration du territoire et du siège communautaire est en cours d'étude depuis plusieurs mois.

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique du Pays d'Iroise Communauté adopté en novembre 2022, les consommations relatives à l'exploitation des infrastructures d'eau et d'assainissement sont particulièrement visées, représentant à elles seules 80 % de l'ensemble des consommations électriques de la Collectivité. Par ailleurs, le siège communautaire constitue également le plus gros consommateur de patrimoine tertiaire communautaire.

Le présent projet vise principalement à installer une production ENR autonome sur chaque site (installation de trackers, d'ombrières ou des systèmes au sol) et de la corréliser à une optimisation du processus du traitement, générant un abaissement des consommations. Ainsi, il pourrait être approché une couverture de 40 % de nos besoins de consommation en le couplant à une amélioration du Process.

Par ailleurs, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux bâtiments des services techniques est également prévue, pour répondre aux enjeux du PCAET.

Site	Consommation annuelle en Kw/h	Puissance installée en Kw/C	Production annuelle es-comptée en Kw/h	Type d'installation envisagée
Siège communautaire	209 000	101	100 000	Sur toiture
STEP Plougonvelin	341 000	100	95 000	Au sol
STEP Porspoder	210 000	68	65 000	Ombrières

La production ENR sera auto consommée en moyenne à hauteur de 80 %.

Enfin, cette projection du taux de couverture ne tient pas compte de l'optimisation du process, dont l'objectif est situé entre 8 et 15 % d'abaissement de consommation. La mise en place d'un tel dispositif d'amélioration du process est intégrée au présent projet.

#### 4) Estimatif financier

Sites	Coût Investissement initial HT
Siège communautaire	160 000
STEP de Plougonvelin	230 000
STEP de Porspoder	154 000
Divers Études	50 000
<b>Total</b>	<b>594 000 HT</b>

#### Délibération

Considérant l'enjeu de soutenir nos installations, entre autres les stations de traitement, par une production d'énergie renouvelable,

Considérant l'enjeu de réduire nos consommations d'énergie dans le cadre de la politique de sobriété,

Il est proposé au bureau communautaire :

- de solliciter un soutien de l'État au titre de la DSIL à hauteur de 30 % du coût HT des dépenses,
- de solliciter un financement auprès de tout autre financeur potentiel dont le Département, la Région, l'Europe.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**